

L'Éclair

Directeur : Eug. GUILLAUME

ROUBAIX... TOURCOING...

LES PROFESSIONS FÉMININES DANS LE NORD

LES « GAILLETES » AU PAYS NOIR

L'HEURE où sur le sable gris de nos plages de précieuses jeunes filles...



A GAUCHE : Une jolie « gaillette » coiffée du béguin bleu à dessins blancs...

totement privées d'air, de lumière et vivent journellement dans un nuage opaque de poussières de charbon...

Jeunesse en fleur !

Le béguin bleu nous autorise de la tête, se dandinant sur les hanches, ayant l'air de petits hommes...

Dans les ténérables, dès que les cités se sont éveillées et qu'à travers les lames des persiennes les lumières se sont montrées...

De 6 heures à 14 heures, dans la salle de triage qui voisine avec la « cage », dans cette salle aux dalles de fonte qu'ébranlent les sours roulements des berlines...

Le dur labeur

Depuis trois longues heures déjà, elles sont là, suant, trépidant, travaillant dans un nuage de poussières que détagent les toffrents de charbon vomis sans arrêt par les berlines

du fond. Une sonnerie retentit : c'est enfin, l'heure du briquet. Alors, de bon appétit, elles dégustent les provisions retirées de leur « mallette »...

C'était donc hier au début de l'audience de l'après-midi, que le jugement a été rendu. En voici les résultats :

1^{re} Affaire du Front Hais. Agré : 18 mois d'emprisonnement avec sursis et 1.000 fr. d'amende. Mme Deschamps : 3.000 fr. d'amende.

2^e Affaire Deconninck. Agré : 1 an d'emprisonnement et 3.000 fr. d'amende. En ce qui concerne l'emprisonnement le tribunal décide la confusion des peines.

Mme Vanneker : 10 mois d'emprisonnement avec sursis et 3.000 fr. d'amende. M. Vannakere : six mois d'emprisonnement avec sursis et 2.000 fr. d'amende. Albert : 1.000 fr. d'amende.

L'anglais de M. Vannakere était devenu telle qu'on le vit lors de l'audience, qu'il ne put que se réfugier dans un couloir, loin

interrompue et jusqu'à deux heures après-midi, les mains et les yeux marchent sans arrêt.

C'est alors seulement, après cette fin de journée, qu'on peut, tout à son aise, voir combien les petites « gaillettes », malgré le masque noir qui enduit leurs jeunes figures, sont charmantes sous leur béguin bleu.

Le soir, très souvent, le dimanche surtout, fraîches et coquettes, pleines d'entrain et de gaieté, elles aiment aller au bal ; au son d'un accordéon plaintif ou d'un piano automatique, instruments que l'on rencontre dans la plupart des cafés du bassin minier...

Si dans les grandes villes, les jeunes filles rêvent de devenir employées, vendeuses, institutrices ou dactylos, dans les centres miniers, en général, elles ne pensent qu'à une seule carrière : celle des « gaillettes ». Dès 13 ans, après un examen médical ordonné par les Compagnies, la fillette clame sa joie de jour où elle peut ouvrir son chef de béguin bleu...

Telles est la vie des charmantes filles du Pays Noir.

R. LUBBIEZ.

(Voir « Le Réveil du Nord » des 21 et 24 juillet.)

Pour suivre : La Couturière.

L'épilogue de l'affaire des faux tableaux

Des peines de prison avec sursis et des amendes ont été prononcées hier, par le Tribunal de Lille, contre les inculpés.

On a souvenance que le 22 juillet, à l'issue des débats, le tribunal correctionnel de Lille, avait renvoyé à huitaine l'affaire des tableaux.

C'était donc hier au début de l'audience de l'après-midi, que le jugement a été rendu. En voici les résultats :

1^{re} Affaire du Front Hais. Agré : 18 mois d'emprisonnement avec sursis et 1.000 fr. d'amende. Mme Deschamps : 3.000 fr. d'amende. 2^e Affaire Deconninck. Agré : 1 an d'emprisonnement et 3.000 fr. d'amende. En ce qui concerne l'emprisonnement le tribunal décide la confusion des peines.

Mme Vanneker : 10 mois d'emprisonnement avec sursis et 3.000 fr. d'amende. M. Vannakere : six mois d'emprisonnement avec sursis et 2.000 fr. d'amende. Albert : 1.000 fr. d'amende.

L'anglais de M. Vannakere était devenu telle qu'on le vit lors de l'audience, qu'il ne put que se réfugier dans un couloir, loin



Le sourire d'Agré hier à sa sortie du Palais de Justice.

gné pendant qu'Agré et Mme Vannakere connaissent l'anxiété de l'attente d'une décision qu'ils craignent sans doute plus forte.

Agré remercia spontanément M. le président de l'indulgence du tribunal.

Mme Vannakere, l'œil ombre, demeura impassible. Au fond d'un couloir son mari pleurait.

Un scandale financier à Lille ?

Nous avons laissé percer hier des bruits de couloirs, suivant lesquels le Palais de Justice de Lille s'inquiète de certaines opérations douteuses d'un établissement de crédit ayant agi sous l'instigation d'un représentant en vins autrichien dont les audaces dépasseraient toutes les limites.

Fidèles à notre principe nous ne saurions préciser sur une affaire aussi importante sans nous entourer d'informations contrôlées. Cependant nous tenons d'une personne très intéressée à ce scandale, des renseignements que nous ne communiquons qu'à coup sûr mais qui sont de nature à provoquer un légitime émoi dans notre ville.

UN ACCIDENT MORTEL A LA FOSSE 3 D'ACHEL

Au cours de son travail, dans la journée d'hier, le mineur Ursmer Moreux, a été victime d'un accident mortel à la Fosse 3 des Mines de Marais, à Achel. Le corps a été reconduit à Loizinghem, au domicile de la famille.

DÉPORTÉ



M. Voldemars, l'ancien Président du Conseil de Lithuanie, qui vient, pour des raisons de santé, d'être arrêté par la police et transféré dans une prison de Lozinghem où il restera en cellule au moins pendant une année.

UN COUP DE THÉÂTRE AU TOUQUET-PARIS-PLAGE

Arrestation de l'assassin de M^{rs} Wilson, tuée il y a deux ans

C'est un jeune livreur de dix-sept ans, qui a avoué, en outre, être l'auteur des autres agressions commises ces temps derniers



André Leloutre, le jeune assassin. (Photo Jacqué) - Mistress Wilson en infirmerie.

On ne saurait dire le soulagement ressenti mardi matin dans toute la région du Touquet, lorsqu'on apprit que l'assassin de Mrs Wilson, et la fois l'auteur des nombreuses agressions commises dernièrement, venait d'être finalement arrêté, grâce à Mme Jollivé, l'une de ses victimes, et surtout à l'initiative du secrétaire du commissariat, M. Chochois.

Mais la nouvelle perçait tout d'abord invraisemblable et personne ne voulait y croire. Ce ne fut que lorsqu'on apprit les aveux passés, après bien des réticences, que l'on dut se rendre à la réalité.

L'assassin, une fois de plus, est un tout jeune homme. En effet, André Leloutre n'est que seize ans le 19 avril dernier, puisqu'il naquit en 1914, à Paris. Il ne commit donc le meurtre manqué de Mrs Wilson (en mai 1928) qu'à l'âge de 14 ans.

Le motif de son crime ? Une passion morbide ? En vérité, il ne peut l'expliquer... Reconnu ! L'agression dont était victime Mme Jollivé avait semblé trop simple aux policiers de Paris-Plage, et notamment à M. Chochois, secrétaire du commissariat, pour que chacun d'eux s'en désintéressât.

Aussi, après avoir revu la dernière victime du sursis M. Chochois lui recommanda-t-il de surveiller les jeunes gens et de lui signaler immédiatement celui qu'elle identifierait comme étant son agresseur.

Samadi, dans l'après-midi, la femme de journée sortait de chez elle, rue de Metz. Elle parvenait à l'angle de la rue Saint-Eloi quand elle aperçut un jeune livreur de glace alimentaire entrant chez un boucher.

Elle eut un sursaut de frayeur. « N'était-ce pas l'homme qui l'avait sauvagement assailli dans l'avenue Saugnet ? Elle attendit quelques minutes, puis aperçut le départ du livreur, s'enquit auprès du boucher. Celui qu'elle soupçonait était au service de M. Ercoeur, marchand de glaces, rue de Londres, à Paris-Plage même, mais il demeurerait à Etaples, où sa mère tient une épicerie, 26, rue de Rosamel, et s'appelait André Leloutre, âgé d'environ 17 ans.

Avant de se prononcer définitivement, la jeune femme voulut encore contrôler. L'âge du jeune homme lui paraissait invraisemblable. Lundi matin, vers 8 heures 30, elle sortait de chez elle, quand elle fit à nouveau la rencontre du livreur. Cette fois, le doute ne lui parut plus permis : elle se rendit donc immédiatement au commissariat et mit M. Chochois au courant.

Ce dernier recueillit le plus de renseignements possible sur ce jeune homme, et se rendit chez l'employeur de Leloutre afin de convoquer ce dernier. Il était trop tard.

Mardi matin, donc, le secrétaire se rendit à nouveau chez M. Ercoeur. Une fois de plus, il arriva trop tard, mais rencontra dans Paris-Plage, le jeune homme ne tarda pas à partir pour le commissariat, où il fut interrogé dans le bureau des étrangers, où l'on est tout à l'aise pour arrêter quiconque.

André Leloutre n'avait encore été fait à ce moment, bien que Mme Jollivé et Mlle Touilliez fussent dans le commissariat, où le secrétaire les avaient convoquées. Le cuisinier commença à minuit, Leloutre ne voulut tout d'abord rien savoir : « Je n'ai rien fait, je ne sais rien », ce fut tout ce qu'on put lui tirer.

Premiers aveux. Mais le secrétaire Chochois fut tenace. D. Allons, Leloutre, c'est toi qui as opéré dans la région. C'est toi qui as assassiné Mme Jollivé. Dis la vérité ! Tu vas faire de la peine à ta mère et à tes sœurs. On en tiendra compte. R. — Non, je ne sais rien... Mais le livreur fut alors un sursaut et se mit à pleurer.

En bien, oui, dit-il, c'est moi qui ai assassiné Mme Jollivé, mais j'ai fait cela, dit-il, en 1928, et c'est moi qui ai tué M. Ercoeur, mardi soir. Tu as tué M. Ercoeur, Hein, dis que c'est toi ! R. — Non... L'interrogatoire était trop prononcé. Leloutre se mit soudainement à pleurer. Puis il exhala après un soupir : « Oui, c'est moi... » Il n'y avait plus aucun doute, Leloutre révéla son aveu à M. Ravin, commissaire, qui faisait la comparé, interrogeait les témoins. Puis il se mit à donner les détails sur l'agression de Mrs Wilson.

Comment fut assassinée Mrs Wilson. « Je me trouvais dans la forêt, expliqua Leloutre, quand je vis arriver une Anglaise. J'avais ma bicyclette mais elle était déposée contre un buisson, comme on m'a raconté dans les journaux. Je saisais Mrs Wilson par derrière, cherchant à l'entraîner dans la forêt. Mais elle se débattit et à un certain moment m'empoigna par les cheveux. C'est alors que, pour me défendre, je l'ai frappée avec un

L'Anniversaire d'une Révolution LES TROIS GLORIEUSES

1830 Charles X est sur le trône depuis dix ans.

Mouffe dans les limites — qu'il estime trop étroites — de la Chartre. « J'aimerais mieux, répète-t-il, scier du bois, que régner à la façon du Roi d'Angleterre. Il se hâte d'être resté fidèle à son parti, à ce parti des émigrés qui, rentrés en France, n'ont rien oublié, ni rien appris. » « Il veut restaurer la société que la Révolution a détruite », reconstruire l'aristocratie du siècle précédent, rétablir par le droit d'aînesse la grande propriété.

Il songe enfin à changer le régime électoral. Le 25 juillet sont prises les fameuses ordonnances qui vont provoquer la Révolution.

Le 26 juillet au matin, Paris, ignore encore le coup de force. Seuls, les journalistes sont informés, ils se réunissent dans les bureaux du « National », 45, rue de la Harpe, et de la « Presse », 11, rue de la Harpe. Des avocats consultés n'ont pas hésité à affirmer qu'en droit, les ordonnances sont nulles, comme contraires à la loi.

Les journalistes sont résolus à la résistance. Trois d'entre eux rédigent contre les ordonnances le plus éclatant démenti de la presse, le « Journal des Débats ». Le régime légal est interrompu... l'obédience cesse d'être un devoir... proclamation.

D'heure en heure, l'émotion grandit au Palais. L'un des conseillers propose de lever l'audience, puisque celui au nom de qui on rend la justice a violé la loi. Le soir, au Palais Royal, des jeunes gens commentent en des discours enflammés, le « coup de force ».

M. de Polignac, rentrant en voiture au Ministère des Affaires étrangères, rue du bac, est tué. La journée du 27 juillet. Le 27, « Le Temps », « Le Globe », « Le National » paraissent malgré les ordonnances.

A midi, un détachement de gardiennes à cheval vient se ranger devant la porte du « Temps ». Le rédacteur Baude avait fermé les portes de l'imprimerie. Ouvriers, rédacteurs, employés, se rangent dans la cour.

Baude d'avance un Code à la main. Au commissaire, il tient à peu près ce langage : « C'est en vertu des Ordonnances que vous venez saisir les presses. Et moi, au nom de la loi, je vous défends d'y toucher. »

Les sergent, le lieutenant, le commissaire insistent sur la violence de la loi. Les journalistes et les employés, les sergent, le lieutenant, le commissaire insistent sur la violence de la loi. Les journalistes et les employés, les sergent, le lieutenant, le commissaire insistent sur la violence de la loi.

M. Thiers préconise la résistance légale. Casimir Perrier dit : « Que pouvons-nous faire, la peuple ne bouge pas. » A ce moment, on entend le bruit des feux de salve. On se baltait déjà dans les rues. Une première barricade s'élevait près du Théâtre Français.

Rue Traversière, la troupe tire. Il y a quatre morts ; la foule s'exalte. Marmont, qui le Roi a chargé d'assurer l'ordre, installe son quartier général aux Tuileries. Deux compagnies sont dirigées vers le Palais Royal, mais elles tiennent l'arme au bras.

Saint-Denis, les soldats de la ligne sont acclamés par les femmes ; ils se mêlent au peuple. Place des Victoires, un garçon boucher ramasse le cadavre d'une jeune femme, l'élève au-dessus de sa tête en criant : « Vengeance ! »

L'École Polytechnique, les élèves sont alertés par leur chef. Les élèves sont alertés par leur chef. Les élèves sont alertés par leur chef. Les élèves sont alertés par leur chef. Les élèves sont alertés par leur chef.

Les élèves de l'École Polytechnique se sont armés des fusils de leur salle d'écriture et les ont alignés sur les deux côtés des corridors, ils sont acclamés par le peuple. Place de la Bourse, Aragó distribue des armes provenant du Théâtre du Vaudeville.

Le soir, les ministres sont réunis aux Tuileries. Ils proclament l'état de siège. A Saint-Cloud, le vieux Roi déclare : « Tout va bien ». La journée du 28 juillet. Dès le matin du 28 juillet, Paris est couvert de barricades. Le peuple tout entier est dans la rue. Les drapeaux blancs sont enlevés des Mairies et remplacés par des drapeaux tricolors.

-Le Réveil Illustré- est paru FL PUBLIE : Une excursion au lac de Saugin. — UN DEFI, conte primé au Grand Prix Littéraire du « Réveil Illustré », par M^{me} Christiane Deslepois, de Wasquehal. — Chronique d'un « vieux » berronnais. — La Semaine Humoristique, par DE GRAEVE. — Trains. — Les occupations du mois d'août. — Récréations familiales, etc. VOIR ÉGALEMENT : ses photos régionales et d'actualité sur : La Culture physique féminine. — Un coin du lac de Saugin. — Le château d'Ohéain. — Le château de Ranchofort. — Le château de Wagnonville. — L'exposition du marbre de Cuseva. — Les sociétés de gymnastique de La Caloue. — Le Centenaire de l'Indépendance de la Belgique, à Anzin.

Les dégrèvements d'impôts Le nouveau régime des patentes ne sera appliqué qu'au 1^{er} janvier 1932 L'article 65 de la loi de Finances portant fixation du budget général de l'exercice 1930-31, publiée au « Journal Officiel » le 17 avril 1930, précisait, en ce qui concerne les patentes : « Art. 65. — A partir du 1^{er} janvier 1931, le droit proportionnel prévu à l'article 12 de la loi du 15 juillet 1930 cessera d'être établi sur la valeur locative de l'habitation des patentables. » S'ils jugent utile de faire face à la diminution des recettes résultant de cette disposition, les conseils généraux et les conseils municipaux auront, chacun en ce qui le concerne, la faculté de recourir à des centimes additionnels portant soit sur la patente seule, soit sur les trois contributions directes, soit à des taxes établies en conformité de la loi du 13 août 1926. » La loi relative aux contributions directes (impôts départementaux et communaux) de l'exercice 1931, promulguée le 17 juillet 1930, par contre, modifiait comme suit l'article 65 : « Art. 2. — L'entrée en vigueur de l'art. 65 de la loi de Finances du 16 avril 1930, fixée au 1^{er} janvier 1931, est reportée au 1^{er} janvier 1932. » Il en résulte que le nouveau régime des patentes ne recevra son application qu'au 1^{er} janvier 1932.

UN ACCIDENT MORTEL A LA FOSSE 3 D'ACHEL Au cours de son travail, dans la journée d'hier, le mineur Ursmer Moreux, a été victime d'un accident mortel à la Fosse 3 des Mines de Marais, à Achel. Le corps a été reconduit à Loizinghem, au domicile de la famille.

Le vol audacieux d'un malfaiteur Un malfaiteur s'est introduit un plein jour dans une villa dominant Sainte-Nogai et s'est emparé de bijoux valant 55.000 fr. En descendant l'escalier, il rencontra la bonne et lui déclara, sur le ton le plus naturel, qu'il était trompé et avait cru pénétrer dans l'annexe d'un hôtel proche. Le vol fut constaté peu après. La police mobile recherche le malfaiteur.

Le drame de Fourmies Le meurtrier a été incarcéré à la prison d'Avesnes Marcel Delbarre, 29 ans, tailleur, qui, mardi, à 11 h. 30, abattit sa femme de trois coups de revolver, sur la place Verte, à Fourmies, a été incarcéré à la maison d'arrêt d'Avesnes, hier mardi, à 10 h. 45. Encadré de deux gendarmes, Delbarre avait la tête bandée des suites des coups reçus par les forains lors de son arrestation.